

Direction Générale des Services
Direction Générale Adjointe Solidarités Réussite
Direction Enfance Famille

AVIS DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Modifiant l'avis du 26 mars 2021
relatif au déménagement et à l'augmentation de capacité d'accueil
du multi-accueil de VIVIER AU COURT

Le PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

- VU l'article L. 2324-1 du Code de la Santé Publique ;
- VU le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;
- VU l'arrêté du 3 décembre 2018 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;
- VU la demande présentée par le SIVOM VRIGNE-VIVIER reçu le 21 juillet 2021 ;
- VU le dossier réputé complet en date du 8 octobre 2021 ;
- VU l'avis du Médecin Départemental de Protection Maternelle et Infantile en date du 6 août 2021 ;

Sur proposition du Directeur Général des Services ;

Le PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL donne un avis favorable à l'ouverture, à **partir du 25 août 2021**, d'un établissement multi-accueil situé Tambach Dietharz à VIVIER AU COURT, géré par le SIVOM Vrigne-Vivier, pour 23 enfants :

- en accueil polyvalent pour des enfants âgés de 3 mois à 4 ans,
- en accueil polyvalent pour des enfants âgé de moins de 6 ans, porteur de handicap ou atteint de maladie chronique,

✓ le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 18h30

- de 7 h 00 à 8 h 00 : 10 places
- de 8 h 00 à 9 h 00 : 21 places
- de 9 h 00 à 17 h 00 : 23 places
- de 17 h 00 à 18 h 30 : 8 places

✓ le mercredi de 7h00 à 17h30

- de 7 h 00 à 8 h 00 : 10 places
- de 8 h 00 à 9 h 00 : 21 places
- de 9 h 00 à 17 h 00 : 23 places
- de 17 h 00 à 17 h 30 : 8 places

✓ La structure est fermée en août et pendant les vacances de Noël

La direction est assurée par Madame Maud LABBE, éducatrice spécialisée. Le personnel chargé de l'encadrement des enfants est constitué de la directrice, quatre auxiliaires de puériculture et trois CAP petite enfance.

En cas d'absence de la responsable, la direction de la structure sera assurée par Madame Ludivine CHOCARDELLE, infirmière.

Les dispositions prises en cas d'absence de la responsable doivent être précisées dans le règlement de fonctionnement de la structure.

Un planning du personnel sera à adresser au service PMI dans le mois précédent cette absence.

Charleville Mézières, le 8 octobre 2021

Pour Le Président du Conseil Départemental
Et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Solidarité et Réussite,

signé Claudy WARIN